



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

Préfecture du Loiret

ID : 045-214500498-20231012-D2023101206-DE

n° d'enregistrement ACTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2023101206

Date de la
convocation
06.10.2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
06.10.2023

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, François DAUBIN, Yann GOLLION, Sylvie VUILLET, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN.

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 14

Absente donnant pouvoir: Jonathan RÉMÉNÉ à François DAUBIN, Gilberte BADAIRE à Sylvie VUILLET, Aurélie BLOT à Aurélie DAUBIN, Yann GOLLION à Ilona BERNY-VILFROY, Catherine FOUCAULT à Jean-Claude TONDU, Christian AMEUR à Dominique BAUDOIN.
Absente excusée : Sophie THIRET épouse ALLION.

Délibération
2023101206

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire- Avenant prestation de maîtrise d'œuvre

1-MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR EXTENSION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE notifié le 22/11/2021 au Groupement d'entreprises MULLER/HIFE (délégation signature HIFE à MULLER pour les documents relatifs à la consultation).

2- Présentation par les titulaires du marché d'un avenant le 28.09.2023 de DÉSENGAGEMENT SUR LES LOTS ÉLECTRICITÉ, CHAUFFAGE-PLOMBERIE-SANITAIRE-VENTILATION, (RÉSILIATION DU CONTRAT DE LA SOCIÉTÉ HIFE SARL APRÈS LES PHASES APS ET APD)

3-En concertation avec Véronique MULLER, architecte, il est proposé de confier au bureau d'études DELAGE ET COULIOU (Cotraitance avec Mme GALIA, Hydrogéologue pour la partie forage) la maîtrise d'œuvre relative aux lots ELECTRICITE , PHOTOVOLTAIQUE, CHAUFFAGE-PLOMBERIE-VENTILATION, FORAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Autorise Mme Le maire à signer l'avenant de maîtrise d'œuvre du projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire comme décrit ci-dessus.

Récapitulatif :

V. MULLER : 6.297 % du montant HT des travaux hors lots confiés à DELAGE ET COULIOU

**DELAGE ET COULIOU : forfait de 49 425 € HT dont 5 565 € GALIA
(Prestation APS et APD effectués par HIFE: 2 565 € HT)**



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20231012-D2023101206-DE

N° d'enregistrement : 2023101206-DE

Conseil Municipal ***Délibération numéro 2023101206***

Le Maire,
Florence BONDUEL.



Le Secrétaire de séance,
Sylvie VUILLET,
Adjointe au Maire.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>